# HandiNorme

L'accessibilité des ERP

# Plateforme Élévatrice Ascenso

Référence: 3180441



# **DESCRIPTION:**

Permet de franchir jusqu'à 1300 mm de hauteur. Plateforme élévatrice

Construite selon la norme européenne EN-81-41, la plateforme ASCENSO est conçue pour le transport des personnes à mobilité réduite. Elle possède un design moderne avec des parois et un portillon vitrés et sécurisés.

L'ASCENSO possède de nombreuses options de personnalisation.

Livraison 6 à 8 semaines











## **INFORMATION PRODUIT**

Plateforme Élévatrice ASCENSO en tôle galvanisée laquée de coloris gris clair.

La Plateforme Élévatrice ASCENSO permet de rendre accessible certains espaces lorsque l'installation d'une rampe classique est impossible. Elle permet de franchir jusqu'à 130 cm et favorise ainsi l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Avec la **Plateforme ASCENSO**, vous pourrez **transporter des fauteuils roulants et des passagers** en **toute sécurité**. Son **design moderne apporte élégance et raffinement** à votre ERP grâce à ses **parois et son portillon supérieur en verre** 











sécurisé. L'accès et la sortie se font en face à face. A l'arrêt supérieur se situe un portillon manuel.

L'accès se fait grâce au déploiement d'une **rampe d'accès automatique**. En **option**, il est aussi possible d'installer un **portillon vitré au niveau inférieur** ainsi qu'un **système d'ouverture automatique** des portillons. De nombreuses autres options sont disponibles afin de s'adapter du mieux possible à votre ERP.

Notre plateforme s'installe aussi bien **en intérieur qu'en extérieur** grâce à son **équipement électrique protégé des intempéries**. Il est aussi possible de l'installer au niveau du sol ou bien de l'installer directement dans une fosse.

Enfin, l'**ASCENSO** répond aux besoins techniques et esthétiques des projets publics, commerciaux et privés. Le système d'entrainement, avec ciseaux de levage, est notamment protégé par une rideau de sécurité afin d'éviter tout risque d'accident et il est possible d'opter pour l'option comprenant une gaine vitrée fermée pour plus de sécurité.

Pour obtenir des informations supplémentaires et choisir les options, faites une demande de devis.

ATTENTION: Transport et options sur devis. Livraison sur palette, à assembler.

#### Caractéristiques

• Matière : Tôle galvanisée laquée

• Coloris standard : Gris clair, RAL 7035

• Vitesse de levage : 25 mm/s

• Système d'entrainement : 24V, actionneur avec doubles ciseaux de levage

• Alimentation électrique : 230V / 50-60Hz

• Fonctionnement silencieux et sans à-coups

· Possibilité d'installation en fosse

• Usage : Intérieur et extérieur

• Conformité :

o NF EN 81-41

o 2006/42/CE

• Autre coloris sur devis

### Référence

Schéma de l'ASCENSO standard

Hauteur maximale de levage

Hauteur minimale de levage











L'accessibilité des ERP

Charge utile maximale Longueur interne Largeur interne Longueur hors-tout Largeur hors-tout Hauteur totale **Poids** 

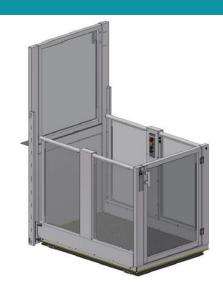
#### L'ASCENSO et ses options

- Plateforme élargie L.1400 x l.1100 mm
- Opérateur de porte automatique, un par porte
- Coloris selon RAL
- Pour obtenir des informations supplémentaires, faites une demande de devis.

Gaine fermée en acier avec porte au niveau inférieur et portillon au niveau supérieur. Entrée à 90° possible.

Portillon manuel au niveau inférieur





#### Ce que dit la loi Article 7-2 - II.3° de l'Arrêté du 20 Avril 2017

- a) Pour accéder à l'établissement, un appareil élévateur vertical peut être installé dans les cas suivants :
  - l'établissement est situé dans une zone où un plan de prévention du risque inondation, tel que prévu par le code de l'environnement ou la topographie du terrain ne permet pas l'aménagement d'un cheminement accessible ou ne garantit pas l'accessibilité de l'entrée de l'établissement ;
  - à l'intérieur d'un établissement.
- b) Le choix du type de matériel se fait en fonction de la hauteur de course :
  - un appareil élévateur vertical avec nacelle et sans gaine peut être installé jusqu'à une hauteur de 0,50 m;
  - un appareil élévateur vertical avec nacelle, gaine et portillon peut être installé jusqu'à une hauteur de 1,20 m;
  - un appareil élévateur vertical avec gaine fermée et avec porte peut être installé jusqu'à une hauteur de 3,20 m.











Un appareil élévateur satisfait aux règles de sécurité en vigueur. Notamment, un dispositif de protection empêche l'accès sous l'appareil lorsque celui-ci est en position haute.

c) Un appareil élévateur vertical respecte les caractéristiques minimales suivantes :

- la plate-forme élévatrice a une dimension utile de 0,90 m x 1,40 m dans le cas d'un service simple ou opposé et de 1,10 m x 1,40 m dans le cas d'un service en angle ;
- la plate-forme élévatrice peut soulever une charge de 250 kg/m2 correspondant à une masse de 315 kg pour une plateforme de dimension 0,90 m × 1,40 m;
- la commande est centrée sur la plate-forme élévatrice ;
- la commande d'appel d'un appareil élévateur vertical avec gaine fermée est à enregistrement. Elle est située hors du débattement de la porte et ne gêne pas la circulation ;
- la porte ou le portillon d'entrée a une largeur nominale minimale de 0,90 m correspondant à une largeur de passage utile de 0,83 m.

Pour pouvoir être installé jusqu'à une hauteur de 3,20 m, un appareil élévateur vertical avec gaine fermée et avec portillon présente une vitesse nominale comprise entre 0,13 et 0,15 m/s.

A l'intérieur d'un appareil élévateur vertical avec nacelle, les commandes à pression maintenue respectent les conditions suivantes :

- l'inclinaison de leur support est comprise entre 30° et 45° par rapport à la verticale;
- la force de pression nécessaire pour activer les commandes est comprise entre 2 N et 5 N;

d) Les appareils élévateurs verticaux sont autant que possible libres d'accès. A défaut, un appareil élévateur est assorti d'un dispositif permettant à la personne handicapée de signaler sa présence au personnel de l'établissement. Ce dispositif de signalement répond aux critères suivants :

- il est situé à proximité du portillon ou de la porte d'entrée de l'appareil ;
- il est facilement repérable ;
- il est visuellement contrasté vis-à-vis de son support ;
- il est situé au droit d'une signalisation visuelle, tel qu'un panneau, pour expliciter sa signification ;
- il est situé à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m et à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant.

L'usager est informé de la prise en compte de son appel."



